

Des nouvelles de Thiberville (diocèse d'Evreux)

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Nonce](#)

Date : 3 janvier 2010

Ce matin, la messe de 10h qui devait se dérouler en présence de **Mgr Nourrichard** n'a pas eu lieu comme prévue mais a été particulièrement houleuse, l'abbé Michel partant célébrer dans une autre église ([lire le récit sur Le Forum catholique](#)). Le curé, l'**Abbé Francis Michel**, a annoncé qu'il resterait dans l'église même si l'évêque amenait un nouveau prêtre.



Certains lecteurs se demandent comment un prêtre diocésain peut "désobéir" à son évêque. Il faut tout de même savoir qu'il y a un droit dans l'Eglise catholique. Un évêque ne peut pas déplacer ses curés par caprice. Il doit avoir une raison plus que valable. Et non invoquer une coutume comme celle, très récente, de déplacer régulièrement les curés. **Le Saint Curé d'Ars est resté 40 ans dans le même village.** Il n'a pas eu d'autre cure. [Le canon 522](#) dit ceci :

- "Le curé doit jouir de la stabilité et c'est pourquoi il sera nommé pour un temps indéterminé ; l'Évêque diocésain ne peut le nommer pour un temps fixé que si cela a été admis par un décret de la conférence des Évêques."

En l'occurrence, l'abbé Michel, qui tient à respecter le droit de l'Eglise, comme il en respecte la liturgie, **a fait appel de sa révocation aux autorités compétentes à Rome.**